

Hoerdt, le 13 mars 2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2025 A LA MAIRIE A 20 HEURES

Date de la convocation : 4 mars 2025

transmise le : 4 mars 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 17

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAEHLING, Daniel MISCHLER, Grégory GANTER, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Caroline OFFERLE Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laëticia GRASSER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT.

Étaient absents excusés : Madame Nadia STOLL, Madame Florence NOBLET qui donne pouvoir à Monsieur Daniel MISCHLER, Monsieur Olivier RIEDINGER qui donne pouvoir à Madame Nathalie GRATHWOHL, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Caroline OFFERLE, Monsieur Emmanuel DOLLINGER qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Laurent WAEFFLER, Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER, Monsieur Mathieu HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur Gregory GANTER.

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud OTTMANN

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2025
3. Communications diverses
4. Rapport des commissions municipales.
5. Finances : approbation du compte de gestion 2024.
6. Finances : approbation du compte administratif 2024.
7. Finances : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.
8. Finances : débat d'orientations budgétaires 2025.
9. Création d'un poste suite à un avancement de grade
10. Motion du SIS67
11. PLU : autorisation de poursuite de la procédure de modification du PLU par la CCBZ
12. Création d'une commission pour la gouvernance du projet Martinas
13. Participation à la prévoyance du personnel
14. Participation à la garantie santé du personnel
15. Urbanisme : Désignation d'un Conseiller Municipal pour signer les autorisations d'urbanismes.
16. Divers

Monsieur Denis RIEDINGER, Maire ouvre la séance à 20 heures.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE




Monsieur Arnaud OTTMANN est nommé secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DIVERSES

Représentation des élus

-  28 février : remise de la clé de la commune aux carnavaliers – bal d'ouverture du Carnaval
-  1^{er} mars : Monsieur le Maire a représenté la Commune à l'Assemblée Générale de l'UNC
-  4 mars : Cavalcade de Hoerdt.

- ✚ 6 mars : Monsieur le Maire a représenté la commune à l'Assemblée Générale de la SAMAP
- ✚ 10 mars : Monsieur le Maire et Madame Stoll ont souhaité l'anniversaire de Monsieur Robert Ritter (90ans)
- ✚ 11 mars : réunion publique pour la présentation des travaux d'eau et de voirie, rue Heyler.

Monsieur le Maire remercie et félicite tous les acteurs qui ont participé au carnaval et à la cavalcade.

Monsieur le Maire remercie la Commission Cadre de Vie pour les décorations mises en place tout au long de l'année.

Monsieur Ganter informe des travaux rue Heyler qui commenceront le 18 mars par les réseaux humides suivront ensuite les travaux de réseaux secs pour terminer par la voirie en septembre.

Monsieur Wolff rend compte des travaux au Centre Culturel, le planning est respecté, les vitres sont en cours de pose.

Monsieur le Maire consulte les membres du Conseil Municipal afin de savoir s'ils souhaitent procéder à la réfection des toilettes du Centre Culturel. L'ensemble des conseillers donne son accord de principe pour la réalisation des travaux nécessaires dans ces installations.

Madame Maechling fait le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Communautaire de la CCBZ

- Voirie _ adoption de l'avant-projet d'aménagement d'un giratoire pour le futur accès à la déchèterie unique
- Voirie _ aménagement d'un giratoire pour le futur accès à la déchèterie unique _ fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre
- Tourisme _ création d'une aire de camping-car _ approbation du projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel
- Bâtiment _ Travaux d'amélioration thermique de la maison des services
- Bâtiment_ EPHAD Hoerdts_ travaux d'amélioration énergétique_ avenant n°2_lot n° 08 _ électricité
- Bâtiment_ EPHAD Hoerdts_ travaux d'amélioration énergétique_ avenant n°2_lot n° 11 _ plâtrerie _ faux plafonds
- Bâtiment_ EPHAD Hoerdts_ travaux d'amélioration énergétique_ avenant n°1_lot n° 1 _ échafaudages
- Finances _ convention avec l'agence de l'eau Rhin Meuse relative au reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable
- Finances _ autorisation d'engager liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2025

- Finances_ passage au compte financier unique (CFU) pour les budgets de la Communauté de communes de la Basse-Zorn

4. FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024.

Le compte de gestion du receveur municipal est un document récapitulatif des comptes de la Commune pour l'exercice, accompagné des justificatifs.

Il sert à justifier l'exécution du budget communal et à présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la Commune.

Ce document est divisé en trois parties : l'exécution du budget communal, la comptabilité générale et la situation des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2024 qui reproduit par classes et par comptes les dépenses et les recettes de la Commune.

5. FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Madame Nathalie Grathwohl présente le Compte Administratif, lequel a reçu un avis favorable de la Commission des Finances en date du 25 février 2025.

Monsieur Schurr, doyen de l'assemblée, prend la présidence du Conseil Municipal afin de procéder au vote, Monsieur le Maire quittant la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2024, dont les montants sont les suivants :

	Prévisions	Réalisation
Fonctionnement		
Dépenses	5 343 226,00	4 290 597,16
Recettes	5 343 226,00	5 084 445,46
Résultat de l'exercice		793 848,30
Antérieur		500 000,00
Résultat de fonctionnement		1 293 848,30
Investissement		
Dépenses	10 880 756,47	4 770 598,80
Recettes	10 880 756,47	1 830 523,34
Résultat de l'exercice		-2 940 075,46
Antérieur		8 055 985,56
Résultat d'investissement		5 115 910,10
Résultat de clôture		6 409 758,40

6. FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024.

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit chaque année une procédure d'affectation du résultat.

Madame Nathalie Grathwohl rappelle que l'affectation du résultat permet de décider de l'utilisation du résultat de l'exercice et doit couvrir notamment les reste à réaliser de la section investissement.

Aussi après avis de la Commissions des Finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- Reporter 500 000 € à la section de fonctionnement au compte 002.
- Reporter 5 115 910.10 € à la section d'investissement au compte 001.
- Affecter 793 848.30 euros au compte 1068

	Prévisions	Réalisation
Fonctionnement		
Dépenses	5 343 226,00	4 290 597,16
Recettes	5 343 226,00	5 084 445,46
Résultat de l'exercice		793 848,30
Antérieur		500 000,00
Résultat de fonctionnement		1 293 848,30
Investissement		
Dépenses	10 880 756,47	4 770 598,80
Recettes	10 880 756,47	1 830 523,34
Résultat de l'exercice		-2 940 075,46
Antérieur		8 055 985,56
Résultat d'investissement		5 115 910,10
Résultat de clôture		6 409 758,40

Reste à réaliser		5 892 034,00 €
Affectation obligatoire	1068	776 123,90 €
Affectation complémentaire	1068	17 724,40 €
Affectation totale	1068	793 848,30 €
Report à la section de fonctionnement	002	500 000,00 €
Report à la section d'investissement	001	5 115 910,10 €

7. FINANCES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu le rapport d'orientation budgétaire et s'il y a des questions à ce sujet.

Il rappelle que le contexte mondial et national reste très incertain, notamment en ce qui concerne la contribution de l'État au financement des collectivités territoriales, via la DGF.

La loi de finances pour 2025 a instauré un mécanisme de lissage conjoncturel (DILICO) qui impose un effort aux municipalités. Pour Hoerdtd, cette mesure entraînera une dépense supplémentaire de 37 000 €.

En ce qui concerne les finances communales, la gestion prudente et responsable permet de dégager des excédents de fonctionnement, garantissant ainsi la continuité des services aux habitants et la réalisation du plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Maire souligne également que les communes de la même strate qu'Hoerdtd appliquent des taux d'imposition bien plus élevés, et cette année encore, il sera proposé aux élus de maintenir ces taux sans augmentation.

Les perspectives pour 2025 incluent :

- Poursuivre les efforts d'économies en maîtrisant les dépenses et en optimisant les coûts ;
- Continuer la réduction des coûts énergétiques ;
- Maintenir les services rendus aux habitants.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations proposées, qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif.

8. CREATION D'UN POSTE SUITE A UN AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe que l'un des agents, actuellement assistant de conservation, peut bénéficier d'un avancement de grade pour accéder au poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer le poste correspondant et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

9. MOTION DU SIS67

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SIS 67) rencontre des difficultés importantes dans la gestion de ses missions de secours d'urgence, en raison des longs temps d'attente pour la prise en charge des victimes dans les hôpitaux, pouvant dépasser 7 heures.

Ces retards affectent non seulement les patients, mais aussi les ressources du SIS 67, empêchant une réponse rapide à d'autres urgences et mettant en péril la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires. Cela pourrait aussi nuire à la motivation des pompiers, professionnels et volontaires. Face à cette situation, le SIS 67 pourrait être contraint d'embaucher davantage de sapeurs-pompiers et d'investir dans des équipements. Le financement de ces mesures repose en grande partie sur les finances locales, déjà sous pression.

Le SIS 67 appelle l'État, et en particulier l'Agence Régionale de Santé, à prendre ses responsabilités en fournissant les moyens nécessaires pour garantir une prise en charge rapide des victimes dans les hôpitaux. Il sollicite également le soutien des communes pour appuyer cette demande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de soutenir la motion du SIS67.

10. PLU : AUTORISATION DE POURSUITE DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU PAR LA CCBZ

La Communauté de Communes de la Basse Zorn en l'absence de minorité de blocage des communes membres a élargi son champ d'intervention en prenant la compétence obligatoire Plan Local d'Urbanisme par arrêté préfectoral en date du 21 février 2025.

La Commune de Hoerdt est actuellement engagée dans une modification simplifiée de son PLU. Aussi afin de permettre l'aboutissement de cette démarche, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise la Communauté de Communes de la Basse Zorn à poursuivre la procédure de modification n°4 du PLU.

11. CREATION D'UNE COMMISSION POUR LA GOUVERNANCE DU PROJET MARTINAS

Dans le projet relatif à l'aménagement du 42, rue de la Wantzenau, projet « Martinas », un groupement de commande va être mise en place avec la CCBZ afin de lancer une consultation pour choisir un programmiste.

Aussi, Il est proposé au Conseil Municipal de créer une commission chargée de la gouvernance du projet Martinas, afin de suivre et d'assurer la bonne gestion et la mise en œuvre des différentes étapes du projet. Cette commission serait composée de 8 membres du Conseil Municipal et les réunions seraient ouvertes aux conseillers qui souhaitent y participer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'une commission Ad'Hoc pour la gouvernance du projet « Martinas » dont la composition est la suivante :

- Monsieur Denis Riedinger, Président de la Commission
- Monsieur Arnaud OTTMANN
- Madame Christiane WOLFHUGEL
- Monsieur Mathieu TAESCH
- Madame Béatrice DEBRIE
- Monsieur Grégory GANTER
- Madame Florence NOBLET
- Madame Nathalie GRATHWOHL

12. PARTICIPATION A LA PREVOYANCE DU PERSONNEL ET A LA GARANTIE SANTE

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2013, la commune a conclu une convention avec le Centre de Gestion, lui permettant de souscrire des contrats pour le compte des collectivités. Cette convention offre aux agents la possibilité de bénéficier d'une complémentaire santé et d'une prévoyance, avec une participation financière de l'employeur.

La participation actuelle de la commune est la suivante :

- Pour la mutuelle : 558 € par an, et 120 € par enfant à charge
- Pour la prévoyance : 276 € par an

Depuis janvier 2025, les agents ont dû faire face à une nouvelle augmentation des cotisations, supérieure à 10 %.

Après consultation du Comité Social Territorial, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les nouvelles participations suivantes :

- Pour la mutuelle : 614 € par an, et 120 € par enfant à charge
- Pour la prévoyance : 304 € par an

Cette décision entraîne une augmentation globale de la participation de l'employeur, soit 1 513 € supplémentaires pour la couverture santé et 558 € pour la prévoyance, au bénéfice de tous les agents.

13. URBANISME : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIGNER LES AUTORISATIONS D'URBANISMES.

Monsieur le Maire, étant également président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (CCBZ), ne peut pas signer les autorisations d'urbanisme qui émaneraient de cette même CCBZ.

Afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) désigne Madame Nathalie Grathwohl pour prendre en charge la signature de ces décisions

14. DIVERS

Monsieur le Maire expose une esquisse de la future plaine festive du Centre Culturel. Monsieur Wolff explique les différents matériaux utilisés et les trois grandes zones de circulation.



Madame Eberhardt invite les conseillers municipaux à assister au concert de Grégory Ott.

Samedi **15 mars** 2025 à 20h
Au Millenium de Weitbruch

Du classique au JAZZ

Concert - Conférence
avec
Grégory Ott

«**Qu'est-ce qu'un standard de Jazz ?**»

Formé au conservatoire de Strasbourg, Grégory Ott est un professionnel passionné, compositeur, renommé dans le monde du jazz, il aime partager son amour de la musique avec le public. Cette rencontre est un échange destiné à tout public curieux, néophyte ou amateur éclairé, qui se verra expliquer en quelques mots et en musique les canevas du jazz (thème, improvisation, harmonie...).

En première partie :
Duo Celiano
Agnès Lindecker au Violoncelle et
Oksana Krupenya au Piano

Celiano, est un duo éclectique qui vous propose un répertoire varié de musiques classiques et modernes.

Lieu - Salle Millenium
23 rue Strieth - 67500 Weitbruch

 Basse-Zorn
Communauté de Communes

Billetterie :
Pasement uniquement en espèces ou par chèque.
En prévente : Communauté de communes de la Basse-Zorn 34 rue de la Wantzenau à Hoerdt - Tel 03 90 64 25 50
Tarif normal 10€ - Gratuit pour les moins de 15 ans - **Caisse du soir à Weitbruch :** Tarif normal 15€ - Moins de 15 ans : 5€ -
GRATUIT POUR TOUS LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE LA BASSE ZORN.

Agenda

Les éco-balades ont commencé le 8 mars

- 15 mars : plantation d'arbres rue de la Wantzenau par les enfants du CME
- 15 mars : portes ouvertes au RPE à Weyersheim
- 22 mars à 8h00 : Nettoyage de printemps
- 5 avril : concours de fleurissement avec conférence de Monsieur Charton au lavoir
- 18 mars à 19h30 : Commission Finances
- 22 mars : Grand Prix de Hoerdts à l'hippodrome
- 26 mars : Don du Sang au restaurant l'Asparagus
- 30 mars : Marché aux puces
- 1^{er} avril : Conseil Municipal

Informations diverses

Le nid de cigogne a été posé dans la cour de l'école des cigognes.